

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 4^e jour du mois de mars de l'an 2024, à 19 h, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Enzo Marceau, conseiller
M. Adrien Beaudoin, conseiller
Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Joël Nadeau, conseiller
Mme Martine Lanctôt, conseillère

Absence : M. Pierre Bellerose, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 01 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-03-048

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Adrien Beaudoin

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le point « 9.3 – Projets soutenus de l'appel à projets de l'Entente de développement culturel 2024 » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Février 2023
- 3.2. Journal de facturation – Février 2023
- 3.3. Ventes pour taxes impayées – Nomination d'un représentant
- 3.4. Ventes pour taxes – Dossiers à soumettre à la MRC des Sources
- 3.5. Union de municipalités du Québec – Inscription aux Assises 2024
- 3.6. Affectation de dépenses 2023 au surplus accumulé
- 3.7. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Inscription à une journée de formation sur la sécurité civile

4. LÉGISLATION

- 4.1. Adoption du Règlement 2024-03 modifiant le Règlement 2023-05 relatif à une politique de location de salles
- 4.2. Adoption du Règlement 2024-04 modifiant le Règlement 2023-04 constituant le comité consultatif d'urbanisme

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6. **TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET**
7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1. Étude préliminaire pour le projet d'égout – Avenant de la firme Shellex
 - 7.2. États financiers 2023 de la Régie intermunicipale des Hameaux
 - 7.3. COPERNIC – Inscription au Forum sur l'adaptation des changements climatiques en région
8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Liste des permis émis du mois de février 2024
 - 8.2. Entente triennale 2024-2026 avec la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille
 - 8.3. Dépôt au Fonds région et ruralité (FRR) volet local pour l'accompagnement de la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille
 - 8.4. Dérogation mineure DM2024-01 pour l'immeuble situé au 143, 9^e et 10^e rang, lot 6 078 294
 - 8.5. Comité éolien des Sources – Nomination des représentants municipaux
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. Acquisition d'une œuvre d'art public pour le projet de commémoration du 125^e anniversaire du décès Zoël Miquelon
 - 9.2. Dépôt au Programme d'aide financière de la Fête nationale 2024
 - 9.3. Projets soutenus de l'appel à projets de l'Entente de développement culturel 2024
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
11. **CORRESPONDANCE**
 - 11.1. Copie de la correspondance
12. **VARIA**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2024-03-049

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Aucun citoyen présent.

3 Administration générale et financement

2024-03-050

3.1 Adoption des comptes à payer – Février 2024

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 27 janvier au 23 février 2024 au montant de cent vingt-six mille quatre-vingt-six dollars et soixante-trois cents (126 086,63 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Février 2024

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de février déposé par la directrice générale.

2024-03-051

3.3 Ventes pour taxes impayées – Nomination d'un représentant

CONSIDÉRANT QUE des ventes pour taxes auront lieu à la MRC des Sources en juin prochain;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le Conseil délègue le maire Philippe Pagé à représenter la Municipalité lors des ventes pour taxes qui auront lieu le 13 juin prochain à la MRC des Sources.

QUE le conseil nomme M. Martine Lanctôt comme suppléante de M. Pagé

QUE M. Pagé et Mme Lanctôt soient autorisés à enchérir, au nom de la Municipalité, pour un montant équivalent aux taxes scolaires, municipales et frais encourus sur les immeubles vendus pour la Municipalité.

ADOPTÉE

2024-03-052

3.4 Ventes pour taxes – Dossiers à soumettre à la MRC des Sources

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des ventes pour taxes de certains immeubles de la Municipalité;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à acheminer les dossiers soumis aux membres du conseil à la MRC des Sources pour procéder à des ventes pour taxes qui auront lieu en juin prochain.

ADOPTÉE

2024-03-053

3.5 Union des municipalités du Québec – Inscription aux Assises 2024

CONSIDÉRANT QUE les Assises de l'Union des municipalités du Québec auront lieu du 22 au 24 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet de participer à des formations et de réseauter avec des membres des conseils municipaux de partout au Québec;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseiller, M. Enzo Marceau, et M. Philippe Pagé, maire, participent aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec qui auront lieu du 22 au 24 mai 2024,

QUE le coût de l'inscription pour M. Marceau soit de trois cent cinquante-cinq dollars (355 \$) puisqu'il bénéficie du tarif pour les élus de moins de 35 ans.

QUE le coût de l'inscription de M. Pagé soit de huit cent quatre-vingt-cinq dollars (885 \$).

QUE tous les autres frais reliés à cet événement sont remboursés par la municipalité à M. Marceau et M. Pagé sous preuve de pièces justificatives.

ADOPTÉE

2024-03-054

3.6 Affectation de surplus accumulés non affectés pour l'année 2023 et 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait prévu des dépenses au budget 2023 affectées au surplus accumulé et qu'il est opportun d'affecter les montants réels à ces surplus;

CONSIDÉRANT QUE les projets budgétés dans les surplus sont la refonte des règlements d'urbanisme, la demande d'exclusion de la zone agricole du lot 6 078 146, l'équilibrage du rôle d'évaluation et le renflouement de la Politique d'aide aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE pour le projet de la demande d'exclusion de la zone agricole du lot 6 078 146, le résiduel du surplus affecté est de deux mille trois cent cinquante dollars (2 350 \$);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a versé dix mille dollars (10 000 \$) à Cultur'Innov en 2023 dans le fonds dédié à la Politique d'aide aux entreprises tel que prévu par la résolution 2021-10-197 et qu'il est opportun de renflouer ce fonds;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'affecter les montants réels à ces surplus;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le fonds de la Politique d'aide aux entreprises soit renfloué de dix mille dollars (10 000 \$) et que cette dépense soit affectée au surplus accumulé.

QU'un montant total de soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-dix dollars et soixante et un cents (79 370,61 \$) soit affecté au surplus, dont seize mille cinq cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-douze cents (16 570,92 \$) soit pris dans le surplus non affecté en 2024.

QUE cette dépense comprend les factures des fournisseurs suivants :

Microfix

- FACC-40016
- FACC-40692

Consultants GTE

- 22-086
- 23-003
- 23-018
- 23-026
- 23-035
- 23-044
- 23-049
- 23-055
- 23-063
- 23-068
- 23-075

CHABOS

- 1806

Évimbec

- 306276
- 306643

CD Urbanistes

- 1393
- 1400
- 1405

MRC des Sources

- 202400020

ADOPTÉE

2024-03-055

3.7 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Inscription à une journée de formation sur la sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ zone Estrie organise une formation sur la sécurité civile le 16 mai 2024;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton autorise l'inscription de M. Jeannot Lemay et Mme Julie Vaillancourt à cette formation sur la sécurité civile au coût de vingt-cinq dollars (25 \$), taxes en sus, par participant.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2024-03-056

4.1 Adoption du Règlement 2024-03 modifiant le Règlement 2023-05 relatif à une politique de location de salles

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Destination Saint-Camille a remis la gestion du Centre Le Camillois à la Municipalité depuis février 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'une politique de location de salles et que celle-ci s'est engagée à revoir la politique dans la première année de son adoption;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Enzo Marceau lors de la séance ordinaire du conseil tenue 5 février 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le règlement 2024-03 relatif à une politique de location de salles tel que déposé par la direction générale.

ADOPTÉE

2024-03-057

4.2 Adoption du Règlement 2024-04 modifiant le Règlement 2023-04 constituant le comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Saint-Camille a adopté le Règlement 2023-04 constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro en 2002;

CONSIDÉRANT QUE des modifications dans le règlement présentement en vigueur doivent être apportées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Pierre Bellerose lors de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 5 février 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le Règlement 2024-04 modifiant le règlement 2023-04 constituant le comité consultatif d'urbanisme tel que déposé par la direction générale.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6 TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2024-03-058

7.1 Étude préliminaire pour le projet d'égout – Avenant de la firme Shellex

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en étude préliminaire pour un réseau d'égout dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du site pour le traitement des eaux usées a changé depuis le début du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la modification de l'emplacement apporte une révision de certains livrables du mandat initial;

CONSIDÉRANT QUE pour terminer le mandat avec les révisions nécessaires, un avenant de sept mille quatre cent quatre-vingts dollars (7 480 \$), taxes en sus, a été proposé à la Municipalité par Shellex;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la firme Techni-Consultant d'accepter cet avenant;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité accepte l'avenant de Shellex pour la finalisation de l'étude préliminaire du projet d'égout à Saint-Camille.

QUE cet avenant soit de sept mille quatre cent quatre-vingts dollars (7 480 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2024-03-059

7.2 États financiers 2023 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2023 de la Régie intermunicipale sanitaire des hameaux ont été déposés aux membres du conseil et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte les états financiers 2023 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

ADOPTÉE

2024-03-060

7.3 COPERNIC – Inscription au Forum sur l’adaptation des changements climatiques en région

CONSIDÉRANT QUE COPERNIC organise un Forum sur l’adaptation des changements climatiques en région qui aura lieu le 13 mars au coût de cinquante dollars (50 \$);

CONSIDÉRANT QUE ce Forum présentera des conférences pertinentes sur les défis et solutions pour faire face aux changements climatiques;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présent, le maire s’abstenant de voter

QUE le conseil autorise Mme Christiane Bonneau, conseillère, à participer à ce Forum organisé par COPERNIC le 13 mars 2024.

QUE tous les frais inhérents à cette participation soient remboursés à Mme Bonneau.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de février 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les permis délivrés en février 2024.

2024-03-061

8.2 Entente triennale 2024-2026 avec la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille avaient une entente de services 2021-2023 en matière de développement local;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation a pour objet de favoriser le développement agroalimentaire, socioculturel, l’expansion industrielle-commerciale et la défense et l’intégrité de l’environnement naturel de la Municipalité de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de renouveler l’entente et de préciser le contenu et les modalités d’application des mandats que la Municipalité entend confier à la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QU’un plan d’action 2024 a été proposé lors des discussions du renouvellement de l’entente et que celui-ci a été présenté aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation est l’interlocuteur privilégié de la Municipalité en matière de développement local;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal accepte de renouveler l'entente 2024-2026 avec la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille selon les modalités proposées dans l'entente.

QUE le conseil municipal mandate le maire, M. Philippe Pagé et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Vaillancourt, à signer cette entente.

QUE le plan d'action 2024 soit adopté tel que déposé aux membres du conseil.

ADOPTÉE

2024-03-062

8.3 Dépôt au Fonds région et ruralité (FRR) volet local pour l'accompagnement annuel de la Corporation de développement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille s'est dotée d'une planification stratégique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se considère privilégiée d'avoir une corporation de développement dynamique et à l'affût de projets soutenant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Corporation de développement se sont dotées d'une entente triennale afin de soutenir l'administration municipale dans les projets de développement structurants pour le milieu de vie des citoyens et citoyennes de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties se sont entendues sur un plan d'action annuel des priorités du conseil vis-à-vis la Corporation de développement;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes couvriront les frais d'honoraires professionnels pour atteindre les objectifs du plan d'action;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille dépose une demande au Fonds des régions et ruralités (volet local) pour l'accompagnement de la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille, pour les frais d'honoraires professionnels, afin d'atteindre les objectifs des quatre mandats ciblés par le conseil.

ADOPTÉE

2024-03-063

8.4 Dérogation mineure DM2024-01 pour l'immeuble situé au 143, 9^e et 10^e rang, lot 6 078 294

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à régulariser l'implantation d'un garage existant, implanté à 8,70 mètres de la ligne de lot latérale;

CONSIDÉRANT QUE cette construction est dérogatoire, puisque pour la zone Aa-15, la grille de spécification stipule que la marge de recul latérale minimale pour un bâtiment complémentaire est de 10 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise donc à permettre à un garage existant d'être implanté à 8,70 mètres, soit 1,30 mètre trop près de la limite de lot latérale;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien garage démoli en 2008 se trouvait exactement au même endroit que le garage actuel et jouissait alors d'un droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE le droit acquis s'est éteint à la suite de la démolition du bâtiment en 2008, mais qu'une dérogation aurait pu être accordée si une demande de permis de construction avait été formulée;

CONSIDÉRANT QUE la ligne de lot latérale donne sur une terre agricole sans résidence;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul de 8,70 mètres avec le garage ne pourra causer de préjudice au futur acquéreur du terrain contigu;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise cette demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 143, 9^e et 10^e rang, lot 6 078 294.

ADOPTÉE

2024-03-064

8.5 Comité éolien des Sources – Nomination des représentants

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a créé un comité éolien et que celui-ci est représenté d'un membre du conseil municipal et du maire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Camille souhaite nommer par voie de résolution les représentants de la Municipalité sur ce comité;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal nomme M. Philippe Pagé, maire et Mme Christiane Bonneau, conseillère municipale, à être représentant de la Municipalité du canton de Saint-Camille sur le comité éolien des Sources.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2024-03-065

9.1 Acquisition d'une œuvre d'art public pour le projet de commémoration du 125^e anniversaire du décès Zoël Miguelon

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un concours d'acquisition d'une œuvre d'art public dans le projet de commémoration du 125^e anniversaire du décès de Zoël Miquelon;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition de cette œuvre d'art prévu au concours est de trente-huit mille dollars (38 000 \$), taxes en sus;

CONSIDÉRANT QU'au terme de ce concours, un jury s'est rassemblé afin de délibérer sur les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT QU'après les délibérations du jury, l'œuvre d'art sélectionnée est celle de M. Michel Bachelet;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition de l'œuvre d'art de M. Michel Bachelet au coût de trente-huit mille dollars (38 000 \$), taxes en sus.

QUE le conseil municipal autorise Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat d'acquisition de cette œuvre d'art.

ADOPTÉE

2024-03-066

9.2 Dépôt au Programme d'aide financière de la Fête nationale 2024

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière de la Fête nationale 2024 est maintenant ouvert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention dans ce programme;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande dans le Programme d'aide financière de la Fête nationale 2024.

ADOPTÉE

2024-03-067

9.3 Projets soutenus de l'appel à projets dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2024

CONSIDÉRANT QUE l'appel à projets de l'Entente de développement culturel 2024 a eu lieu et que la date limite pour déposer un projet était le 4 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) promoteurs ont déposé des projets;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est rencontré et a fait ses recommandations au conseil municipal;

Il est proposé Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Contes et légendes des Sources » du promoteur Félix Morissette, pour une enveloppe de deux mille dollars (2 000 \$).

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Les fils qui nous lient » de la promotrice Marie-Hélène Pelletier, pour une enveloppe de cinq mille dollars (5 000 \$).

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Au p'tit bonheur des masques » du promoteur Les productions des paysages éclatés pour une enveloppe de cinq mille dollars (5 000 \$).

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Rendez-vous culturel Saint-Camille - Mali » du promoteur l'Association des femmes de Saint-Camille pour une enveloppe quatre mille trois cent vingt-cinq dollars (4 325 \$).

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Soirée slam et poésie 2024 à Saint-Camille » du promoteur l'Esprit Libre, pour une enveloppe de mille neuf cent douze dollars (1 912 \$).

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée d'annoncer aux promoteurs concernés le résultat en y ajoutant une précision du ministère de la Culture et des Communications indiquant que sa contribution se limite à l'aide au démarrage et n'engage en rien un futur soutien récurrent.

QUE la direction indique aux promoteurs qu'ils doivent s'assurer d'utiliser les outils de visibilité des partenaires de l'Entente de développement culturel ainsi que les éléments visuels dans toutes leurs communications.

QUE la Municipalité remercie les promoteurs pour le dépôt de leurs projets et pour le rayonnement de la culture à Saint-Camille.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune personne présente.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

12 VARIA

2024-03-068

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la présente séance soit levée à 19 h 13.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire

